



CREULLY SUR SEULLES

Elus : 38
Présents : 26
Absents : 12
Procurations : 3
Votants : 29

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 octobre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

Présents : Thierry OZENNE, Maire. Jean-Paul BÉRON, Franck DUROCHER, Yves JULIEN, Maires-délégués. Jacky CARRÉ, Edmond GILOT, Christine LE GUERN, Cyrille MAUDUIT, Katia OMONT, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Maires-adjoints. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Pierre FÉRAL, Gérard GARIAN, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Françoise MORVAN, Yolande PICARD, Patrick SENEAL, Hubert THOMAS, Claudine VANSTAEN, conseillers municipaux.

Procurations : Nathalie GAUTIER à Thierry OZENNE. Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN. Regis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS

Absents : Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Lydie ETIENNE, Mathilde FAUCHIER DELAVIGNE, Christelle LE COADOU, Bernard LOUIS, Alexandre RAY, Geoffrey RENOUF, Nicole MICHEL.

Secrétaire : Virginie SARTORIO

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

11 bis) Décision modificative

Et de modifier l'ordre :

3) Révision du PLU de Creully

4) PLU Intercommunal

1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

2) Compte rendu du conseil municipal du 27 août adopté à l'unanimité

3) Révision PLU Creully

Réunion examen conjoint relatif à la révision du PLU de Creully. Tous les participants ont émis un favorable.

Le commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal d'instance (Mme Françoise CHEVALIER), rencontre pour un premier contact le vendredi 18 octobre prochain.

4) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Présentation Alain COUZIN :

Contexte : SCOT approuvé le 20/12/18. EPCI ont la responsabilité de mettre en place ce SCOT. Deux PLUI en cours d'élaboration actuellement. STM n'a pas encore cette compétence. La décision des actes d'urbanismes restera en mairie ainsi que la perception de la taxe d'aménagement. Il ne s'agira que de l'élaboration du règlement d'urbanisme. Réunion d'information au siège de la communauté de communes à STM le 25 octobre à 17h30.

Intervention de Stéphane WOLF, président du SIB :

Il recommande fortement aux élus de participer à la réunion du 25 octobre prochain. Dans le SCOT approuvé, un défi majeur est mis en avant, celui du développement des communes pôles, telle que Creully sur Seulles. La procédure de PLUI est longue, les projets risquent d'être freinés si le PLU n'est pas porté par l'EPCI. Le PLU continuera de s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLUI, mais les communes ayant un « vieux » PLU risquent d'être handicapées dans leurs projets, les modifications et révisions risquent de ne pas être approuvées.

5) Acquisitions foncières à Saint Gabriel Brécy

➤ ZB 46 et ZB 47 :

Vu la demande de Mme DE KERROS, antérieure à la fusion de communes consistant à vendre à la commune historique de St Gabriel Brécy, deux bandes de terre le long de la rue du Moulin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition des parcelles ZB46 d'une contenance de 500 m² et ZB47 d'une contenance de 120 m² appartenant à Madame DE KERROS pour l'Euro symbolique et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Creully sur Seulles.

➤ ZB 34 :

Vu la demande de Calvados Habitat, antérieure à la fusion de communes consistant à rétrocéder à la commune historique de St Gabriel Brécy, la parcelle ZB 34 « Venelle des Jardins » d'une superficie de 600 m² ;

Vu l'avis des domaines en date du 20 septembre 2019 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de la parcelle ZB 34 pour un montant de 600 € et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Creully sur Seulles.

➤ ZB 6 :

Historique pour rappel : la commune pensait avoir acquis les 2 parcelles de Monsieur HOUDRY (rue du Moulin), mais il s'est avéré, en faisant des travaux municipaux, que la seconde parcelle n'appartenait pas à la commune, montant 2000 € + frais d'acquisition à la charge de la commune

Vu l'accord entre la commune de Saint Gabriel Brécy et M. HOUDRY Jacques, antérieur à la fusion de communes consistant à céder à la commune historique de St Gabriel Brécy, la parcelle ZB 6 située Rue du Moulin d'une superficie d'environ 1760 m² pour un montant de 2000 € + frais d'acquisition à la charge de la commune ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de la parcelle ZB 6 pour un montant de 2000 € et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les frais d'acte seront à la charge de la commune de Creully sur Seulles.

6) Reprise de la concession de Monsieur BUON – Cimetière de St Gabriel Brécy

Monsieur BUON souhaite rétrocéder une concession perpétuelle acquise en 1985 au cimetière de St Gabriel Brécy. Vu la demande de Monsieur BUON en date du 24 juillet 2019, l'assemblée, à l'unanimité décide d'accepter la demande de rétrocession de la concession funéraire n° 150 du 11/03/1985 au nom de monsieur BUON Pierre et de lui rembourser la concession au tarif de 75 €.

7) Approbation du rapport 2017 sur la qualité de l'assainissement collectif à l'unanimité

Rapport consultable en mairie. Bilan général :

- Asst Creully :

702 abonnés - Volumes facturés 63 715 m³

Part fixe abonnement collectivité : 10 € - Part fixe abonnement délégataire : 19.32 €

Prix au m³ collectivité : 0.5073 € - Prix au m³ délégataire : 0.3023 €

- Asst St Gabriel : 115 abonnés- Volumes facturés 9 798 m³

Part fixe abonnement collectivité : 52.95 € - Part fixe abonnement délégataire : 21.89 €

Prix au m³ collectivité : 1.5 € - Prix au m³ délégataire : 0.4896€

- Asst St Villiers : 117 abonnés - Volumes facturés 12 031 m³

Part fixe abonnement collectivité : 30 €

Prix au m³ collectivité : 2.02 € - Pas de part délégataire car lagunage en régie

8) Eglises

➤ Eglise de Villiers le Sec – Yves JULIEN

Projection prévisionnelle : Attribution du marché en mars 2021 après appel d'offres pour un démarrage des travaux en septembre 2021 au plus tôt

Subventions 40 % DRAC + 20 % Département + 10 % Supplémentaire possible du département

➤ Eglise de St Gabriel Brécy – Franck DUROCHER

Les travaux dépassant 25 000 €, il s'agit d'une consultation simple, avec parution dans la presse.

9) Convention Me Désert

VU la délibération du 29 mai 2018 nommant Maître DESERT en tant que représentant de la commune de Creully sur Seulles et la nommant également pour des missions d'aide et de conseils, après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Renouvellent la convention d'assistance juridique pour 6h mensuelles pour un montant de 720 € HT soit 864€ TTC/mois, jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la-dite convention et tous documents relatifs aux affaires en cours et futures.

10) Emprunt Voirie

Montant : 438 000 €

Durée d'amortissement : 10 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Type : Taux fixe

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.39 %

IRA : Sans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

11) PSLA

Dans le cadre du projet de construction du pôle santé libéral ambulatoire porté par la communauté de communes Seulles Terre et Mer, monsieur le maire expose le courrier du Président en date du 18 septembre 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour céder à l'euro symbolique à la communauté de communes Seulles Terre et Mer, le terrain destiné à accueillir le PSLA.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes répercutera sur les loyers des professionnels de santé le coût des aménagements des aires de stationnement au cas où ces derniers seraient à la charge de la communauté de communes afin d'être équitable sur le territoire par rapport à la construction du PSLA de Tilly sur Seulles.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après délibération, l'assemblée décide, à DEUX CONTRE, et TROIS ABSTENTIONS que la commune de Creully sur Seulles céderait à l'euro symbolique le terrain destiné à accueillir le PSLA **ET** prendrait à sa charge les aménagements extérieurs.

12) Ecuries

VU la complexité à mettre en œuvre le projet de transformation des écuries du château de Creully en salle de spectacle ;
VU l'intérêt positif de la DRAC et des ABF à réhabiliter les écuries ;

Afin de connaître le passé du bâtiment et de réfléchir à son orientation, il convient de réaliser un diagnostic archéologique d'un montant d'environ 30 000 €, avec possibilité de prise en charge à 80 % par la DRAC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de lancer un diagnostic archéologique pour les écuries du château de Creully ;
- **DECIDE** de lancer un appel d'offre à maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs au lancement du diagnostic des écuries et au lancement de l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre.

13) Personnel : point sur le dossier LE GUILLOUX

Avis défavorable de la commission de réforme sur la reconnaissance de la maladie professionnelle imputable au service.

14) DM : Chapitre 012

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative ci-dessous :

| Décision modificative – Budget principal (00200) | |
|--|---|
| 022 (dépenses imprévues) : - 27 000 € | 012 (charges de personnel) : + 27 000 € |

15) Halle multi raquettes

Les technos pieux ont été posés et la Charpente sera livrée le 28 octobre prochain. Pose de la 1^{ère} arche le mercredi 13 novembre à 13h30

16) Produits phytosanitaires

Prévision d'une réunion entre agriculteurs et élus de Creully sur Seules. Travail en commun pour aborder ce thème sans tabous. Communiquer positivement sur la profession d'agriculteur.

Le Conseil municipal souhaite que cette réunion ait lieu afin d'aboutir à une charte. La chambre d'agriculture y sera conviée.

17) Citernes enterrées

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération. Cinq entreprises ont répondu (tranche fixe Brécy et Fresnay le Crotteur + tranche optionnelle MARTINIQUE)

La délibération 2019/073 prise lors du conseil municipal du 25 juin 2019 mentionnait la priorité à Brécy, puis Fresnay le Crotteur. La Martinique sera budgétée en 2020.

Après deux négociations avec les entreprises les moins disantes :

| | EIFPAGE (TTC) | MARTRAGNY (TTC) |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Citerne Brécy | 50 560.00 € | 51 135.60 € |
| Citerne Fresnay | 55 188.14 € | 56 261.76 € |
| TOTAL 2 CITERNES | 105 748.80 € | 107 397.36 € |

L'Assemblée valide à l'unanimité les résultats de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement des travaux.

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 2 Citernes enterrées (Fresnay + Brécy) | ENTREPRISE RETENUE : EIFPAGE | Montant TTC : 107 748.50 € |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|

18) Informations et questions diverses

- Parution article sur le musée de la radio dans la magazine « RADIOFIL » ;
- Environ 950 visiteurs à l'expo LEFRANC ;
- Arrêté de fin de réquisition VAN HELMOUT ;
- Visite d'une Eolienne en Seine Maritime le 5 novembre, Criel sur Mer : Thierry LEROY ;
- Portes ouvertes au musée de la Radio le 16 novembre, Association des amis du musée de la radio ;
- Inauguration local du secours catholique le 17 novembre ;
- Contrat de territoire, signature à STM avec H. MORIN ;
- COPIL PSLA le 8 novembre 13h45 ;
- Réunion La Baronnie 29 novembre 10h00 ;
- Départ en retraite M. Barey mardi 29 octobre 18h30 à STM ;
- Cyclocross le 27 octobre dans le parc du château ;
- Réflexion à mener sur les travaux de voirie de compétence intercommunale ;
- Arbre de Noël fixé au dimanche 8 décembre à 14h30 (spectacle musical par FCB suivi d'un goûter) besoin de bénévoles à 9h00 pour la mise en place de la salle ;

Fin de séance à 23h10